

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE-ACQUISITION - LOCATION - GESTION

Tarifs applicables au 1 mai 2024

TRANSACTION VENTE

PRIX DE VENTE (OU PRIX D'ACQUISITION POUR UN MANDAT DE RECHERCHE)	HONORAIRES TTC
< 100 000€	Forfait 7 000€
100 000€ à <150 000€	Forfait 8 000€
150 000€ à <200 000€	Forfait 10 000€
200 000€ à <250 000€	Forfait 12 000€
250 000€ à <300 000€	Forfait 15 000€
300 000€ à <400 000€	Forfait 18 000€
à partir de 400 000€	5%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Dans le cadre d'un mandat de recherche, le redevable des honoraires est le Mandant (acquéreur).

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

100€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8€ TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

10€ TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

12€ TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (MENSUELS)	HONORAIRES GLI (MENSUELS)
7,2% TTC GESTION INTEGRALE. (Calculé sur les sommes encaissées)	2,4% TTC (loyers impayés + détériorations immobilières)
6% TTC GESTION ECO (Calculé sur les sommes encaissées) : n'inclue pas le paiement des charges de copropriété + dépannage techniques dans les logements.	2,4% TTC (loyers impayés +détériorations immobilières)

TARIFICATION DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

GESTION TECHNIQUE, DES TRAVAUX, DES RÉPARATIONS ET ADMINISTRATIVE	MONTANTS TTC
Suivi de travaux jusqu'à 400€	25€
Suivi de travaux jusqu'à 1500€	65€
Suivi de travaux à partir de 1 500€	6%
Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot	30€
Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers immeuble entier / SCI	vacation(s)
vacation horaire	90€/heure

TRANSACTION VENTE (OU ACQUISITION) FONDS DE COMMERCE - DROIT AU BAIL - Immobilier professionnel

PRIX DE VENTE (ou d'acquisition si mandat de recherche)	HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR (TVA 20%)
<25 000€	Forfait 5 000€ HT (6 000€ TTC)
25 000€ à 50 000€	Forfait 7 500€ HT (9 000€ TTC)
50 001€ à 100 000€	Forfait 10 000€ HT (12 000€ TTC)
>100 000€	10% HT (12% TTC)

CESSION DE PARTS SOCIALES - Immobilier professionnel

VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE	HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR (TVA 20%)
<25 000€	Forfait 5 000€ HT (6 000€ TTC)
25 000€ à 50 000€	Forfait 7 500€ HT (9 000€ TTC)
50 001€ à 100 000€	Forfait 10 000€ HT (12 000€ TTC)
>100 000€	10% HT (12% TTC)

TRANSACTION VENTE (OU ACQUISITION) LOCAUX COMMERCIAUX - ENTREPÔTS - TERRAINS - BUREAUX - Immobilier professionnel

PRIX DE VENTE (ou d'acquisition si mandat de recherche) HONORAIRES (charge vendeur sauf convention contraire)	
< ou égal à 500 000 €	10% TTC
500 001€ à 1 000 000€	9% TTC
>1 000 000€	8% TTC

HONORAIRES DE LOCATION - Immobilier professionnel (Non inclus dans nos honoraires de location Immobilier Professionnel : Rédaction de l'état des lieux + Rédaction du contrat de bail commercial ou de location - gérance)

TYPE	TARIF DE LA LOCATION à la charge du preneur (TVA 20%)
LOCATION PURE : Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts	30% HT (36% TTC) du loyer annuel HT HC (ou de la redevance si location-gérance) sur tous types de baux. Commission minimum de 5 000€ HT (6 000 € TTC)
LOCATION AVEC DROIT D'ENTRÉE / PAS DE PORTE	30% HT (36% TTC) du loyer annuel HT HC sur tous types de baux + 15% HT (18% TTC) du Pas de Porte / Droit d'entrée, à la charge du PRENEUR. Commission minimum de 5 000€ HT (6 000 € TTC)

HONORAIRES DE GESTION - Immobilier professionnel

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (MENSUELS)	Base
6% HT (7,2% TTC)	calculés sur les sommes encaissées

Société AMDB 84 , SAS au capital de 5 000 € - Siège social : 78 Impasse des Oliviers 84450 JONQUERETTES - RCS AVIGNON n° 892655770 - Carte professionnelle CPI n° 84012023000000009 délivrée par CCI de Vaucluse
Garant : GALLIAN , 120 000€

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.